

Aquitaine, Gironde
Jau-Dignac-et-Loirac
Dignac
chemin du Perey, place de Dignac, chemin de Dignac

Ancien village de Dignac

Références du dossier

Numéro de dossier : IA33004336
Date de l'enquête initiale : 2012
Date(s) de rédaction : 2013
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : écart, village

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1833, B ; 2013, B

Historique

Le nom de Dignac est attesté depuis le 12^e siècle avec la mention de l'église Saint-Pierre-aux-Liens.

Le nom est également celui de la maison noble relevant de la famille de Basterot à partir du 17^e siècle. Le domaine est implanté au sud-est du village. Un plan dressé entre 1751 et 1778 représente les bâtiments qui composent le village, autour de l'église, à cette époque. Cette configuration se retrouve, plus étoffée, sur le plan cadastral de 1833. On note également la présence d'un moulin à vent à l'ouest.

Dès 1790, les trois anciennes paroisses de Jau, Dignac et Loirac sont rassemblées pour ne former qu'une seule et même commune ; il est question, dès cette époque, de construire une église "centrale", projet qui suscite l'opposition de la population locale.

En 1842, les habitants s'opposent farouchement à la destruction de celle de Dignac. L'émotion et l'hostilité qui en résultent entraînent par ailleurs l'arrêt des travaux de la nouvelle église ; le culte est rétabli dans l'église de Dignac pour apaiser les tensions locales. Est même évoquée la possibilité de travaux de réparations à effectuer dans les églises de Jau et de Dignac, ainsi qu'au presbytère de Jau. Le ministre de la Justice et des Cultes ratifie l'érection de Dignac en succursale, le 18 avril 1842.

Les habitants de Dignac réclament en 1844 l'érection de la section de Dignac en commune autonome ; leur demande est renouvelée en 1864, sans obtenir gain de cause. En 1846, ils font construire un presbytère, alors que la nouvelle église du centre est achevée entre 1844 et 1846. Par décret du 25 mars 1850, elle est érigée en succursale ; par décret du 22 septembre 1850, Jau et Dignac sont désignées chapelles de secours. Les églises de Jau et de Dignac sont supprimées par décret du 21 juin 1851. La Commission des Monuments historiques en permet la démolition le 3 janvier 1854. Le presbytère devenu inutile avait déjà été démoli vers 1852-1853.

Le cimetière est abandonné ; une place publique y est finalement aménagée entre 1912 et 1914.

Les éditions de l'ouvrage *Bordeaux et ses vins* mentionnent plusieurs propriétaires viticoles "A Dignac". En 1908, ils sont 18, produisant entre 5 et 60 tonnes. Le producteur le plus important est Chevreau jeune.

Période(s) principale(s) : 18^e siècle, 19^e siècle, 20^e siècle

Description

Dignac est situé au nord-est de la commune, à la limite entre vignes et mattes. Le hameau s'organise de part et d'autre de la route départementale D.103 et autour de la place où se trouvait l'ancienne église. Au sud-est se trouve le château Saint-Aubin.

Éléments descriptifs

Références documentaires

Documents figurés

- Carte géométrique de la Guyenne dite Carte de Belleyme, feuille n°6, levés vers 1763-1764, éch. 1/43200 env.
- Plan cadastral napoléonien, 1833.
section B
Archives départementales de la Gironde, Bordeaux : 3 P 208
- "Plan de la maison et environs (sic) de Dignac appartenant à Monsieur de Bastrot". Dessin à la plume, 2e moitié 18e siècle.
Archives départementales de la Gironde : 2 Fi 823

Bibliographie

- BAUREIN Abbé, MERAN Georges. *Variétés bordelaises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*. Bordeaux : Féret et fils, 1876, t. 1, 2è éd .
p. 254-255

Annexe 1

Documentation sur la distraction de la section de Dignac de la commune de Jau-Dignac-et-Loirac (1844-1865)

AD Gironde, 2O

-Séance du conseil général du 27 août 1844.

Dans sa session de 1843, le conseil général ayant eu à donner son avis sur la demande de la section de Dignac tendant à être séparée de la commune de Jau, Dignac et Loirac, pour former une mairie, déclara qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser la distraction demandée. La demande est reproduite, appuyée d'un avis favorable du conseil d'arrondissement (...).

Un membre affirme que les trois sections de la commune de Jau, Dignac et Loirac sont en lutte ouverte parce qu'on a démoli l'église de Loirac sans aucune espèce de consentement de l'autorité compétente. Un membre ajoute qu'il serait difficile de se rendre un compte fidèle de l'esprit d'irritation et de lutte qui règne dans ces trois sections de commune.

Le desservant a fait, de son plein gré et de sa seule autorité, démolir l'église de Loirac. Cette église a été remplacée par une église centrale dont la construction a eu lieu en vertu de la seule autorité ecclésiastique. Le desservant a, sans doute, obéi à une intention très bienveillante mais les conséquences de ses actes sont devenues presque alarmantes. Une irritation profonde existe partout. Les trois sections sont presque révoltées, et ne veulent plus demeurer réunies par suite de la crainte où chacune d'elles se trouve d'être dépouillée de sa propre église au profit de l'église centrale (...).

Décision du conseil général ajournée, demande d'un rapport supplémentaire.

-Distraction de la section de Dignac de la commune de Jau-Dignac-et-Loirac. Rapport du préfet, s.d. [1864].

Par pétition, en date du 17 juillet 1864, les habitants de Dignac ont demandé l'érection de cette section en commune séparée de celle de Jau-Dignac-et-Loirac. Ils fondent principalement leur demande sur ce que les ressources provenant de leurs communaux sont bien plus importantes que celles des deux autres sections de Jau et de Loirac, et, en outre, sur la distance qui sépare les villages populeux de Boussan, Semensan, Noureau, Port-de-Richard et Port-de-Goulée du centre de la commune actuelle.

Les enquêtes auxquelles ce projet a été soumis ont donné des résultats tous différents. A la mairie de Jau, tous les déposants, au nombre de quatre-vingt-cinq, ont été unanimes pour s'opposer à la distraction ; à Dignac, au contraire, tous lui sont favorables. Il en est de même des commissaires-enquêteurs. Celui de Jau est défavorable au projet et celui de Dignac lui est favorable. Quant à la Commission syndicale de Dignac, elle appuie vivement la demande des habitants, en réservant leurs droits sur les édifices communaux servant à usage public. Le conseil municipal, à la voix

prépondérante du maire, a rejeté par sept voix contre sept le projet de séparation. M. le Directeur des contributions directes, consulté, exprime l'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à ce projet. Le Conseil d'arrondissement, au contraire, a émis un avis favorable à la pétition des habitants de Dignac et demande, à la majorité de quatre voix contre trois, la distraction de cette section de la commune de Jau-Dignac-et-Loirac.

Déjà dans sa session de 1845, le Conseil Général s'est prononcé contre cette distraction, que S. Exc. Le Ministre de l'intérieur avait reconnu n'y avoir pas lieu d'accorder. L'année suivante, en 1846, le Conseil Général, saisi de la même affaire, passa à l'ordre du jour. Cette même affaire s'étant reproduite après une période de plus de vingt années, j'ai cru devoir la soumettre à une instruction régulière et j'ai l'honneur d'en placer le dossier sous vos yeux.

L'état actuel de la commune de Jau-Dignac-et-Loirac et les modifications qui résulteraient de la distraction de la section de Dignac se trouvent indiqués dans le tableau statistique suivant [...].

-Avis du Directeur des Contributions Directes, 11 août 1869.

La commune de Jau, une des plus belles du département, se compose des trois sections réunies de Jau, Loirac et Dignac. Sa superficie est de 4883 hectares, sa population de 1730 habitants, sa délimitation très régulière. Elle forme un tout compact et homogène paraissant remplir toutes les conditions voulues pour une bonne administration communale.

En 1843 et pour des motifs de rivalité passagère provenant de modifications apportées ou sur le point d'être apportées dans les circonscriptions religieuses intérieures de la commune, les habitants de la section de Dignac demandèrent à se séparer de ceux de Jau et Loirac et à former une municipalité particulière. Mais le Conseil général déclara, contrairement à l'avis du conseil d'arrondissement, qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir la distraction réclamée. La demande ayant été reproduite l'année suivant, le conseil général adopta cette fois l'avis du conseil d'arrondissement toujours favorable à la séparation. Toutefois, le Ministre de l'Intérieur décida le 17 avril 1845 qu'il ne serait pas donné suite au projet de distraction. Le refus du ministre était particulièrement motivé sur la probabilité du retour de la bonne harmonie entre les trois sections et sur les inconvénients sans compensation que présenterait la distraction au point administratif. Le conseil d'arrondissement insista néanmoins pour la séparation, mais le conseil général refusa successivement en 1845 et 1846 de s'associer à ses vœux, non pas parce qu'il était intervenu une solution qui devait être considérée comme définitive mais parce que la question lui paraissait avoir été bien jugée par le ministre. La bonne harmonie prédite par l'autorité supérieure paraissait en effet se rétablir entre les trois sections. Satisfaction avait été donnée aux habitants de Dignac par l'érection de leur église particulière en succursale. Il ne se produisit de leur part aucune nouvelle réclamation. Les choses sont restées ainsi pendant vingt ans et il y avait lieu de croire que toute idée de séparation avait complètement disparu lorsqu'a été présentée en 1864 la demande qui est actuellement soumise à l'appréciation du Conseil général. Cette demande mérite-t-elle aujourd'hui un accueil plus favorable que celui qu'elle a reçu en 1845 ? Le directeur ne le pense pas. L'extrême division des communes est sans contredit très préjudiciable à une bonne administration. Il faut donc des motifs puissants pour en créer de nouvelles. Ces motifs ne paraissent pas se rencontrer dans l'espèce. En effet, les habitants de Dignac fondent principalement leur demande sur ce que leurs revenus communaux sont bien plus importants que ceux des deux autres sections ; mais il résulte du tableau des renseignements statistiques fournis par Mr le sous-préfet que chaque section absorbe ses revenus propres, qu'il y a une caisse pour chaque section. La section de Dignac n'est donc pas sacrifiée aux deux autres et quant au motif que les excédents de centimes et de prestations de la commune seraient habituellement employés en majeure partie dans les sections de Jau et Loirac, cette circonstance n'a rien d'extraordinaire étant donné l'état parfait d'entretien dans lequel se trouvent, d'après la commission syndicale elle-même, les nombreux chemins qui sillonnent cette section en tous sens, à ce point que tout champ aboutit à une grande route ou en est fort rapprochée. Les excédents de centimes et de prestations font ici l'office d'un fonds commun auquel chaque section doit naturellement participer proportionnellement à ses besoins. Le fait de la subvention beaucoup plus forte à laquelle la section de Dignac aurait été assujettie pour l'agrandissement du port de Richard trouve ainsi son explication dans l'intérêt bien plus direct que les habitants de cette section avaient à cet agrandissement. Il n'est pas douteux que la section de Dignac, si elle était érigée en commune, ne soit à même de pourvoir à son existence propre. Sa contribution foncière en principal (4300 f environ) serait supérieure à la moyenne. Quant à sa population (716 habitants) et à son étendue (1625 hectares), elles se trouveraient dans des conditions normales. Le Directeur n'en persiste pas moins à penser que la séparation demandée offrirait plus d'inconvénients que d'avantages et qu'il n'y a pas lieu de la prononcer (...).

Illustrations



Extrait de la carte de
Belleyme, 1763-1764.
IVR72_20133300510NUC1A



Extrait d'un plan de la 2e moitié
du 18e siècle : le village de
Dignac et le château Saint-Aubin.
Phot. Archives
départementales de la Gironde
IVR72_20143301115NUC1A



Extrait du plan cadastral
napoléonien de 1833, section
B : ancien bourg de Dignac.
Phot. Archives
départementales de la Gironde
IVR72_20133300914NUC1A



Place de Dignac où se
trouvait l'ancienne église.
Phot. Jennifer Riberolle
IVR72_20133300946NUC2A



Vue du hameau depuis le sud-est.
Phot. Jennifer Riberolle
IVR72_20133300776NUC2A



Vue du château de Dignac
depuis les vignes au sud-est.
Phot. Jennifer Riberolle
IVR72_20133303055NUC2A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Jau-Dignac et Loirac (IA33004201) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac
Estuaire de la Gironde, rives girondines : villages (IA33010172)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Alignement de logements (IA33004332) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 13, 15 chemin du Perey
Ancien chai, aujourd'hui remise (IA33004328) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 9 chemin du Puits
Ancien cimetière de Dignac, puis place publique (IA33004288) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac,
chemin de Dignac

Ancienne église paroissiale Saint-Pierre-aux-Liens de Dignac (IA33004287) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac,
Dignac, chemin de Dignac, place de Dignac, chemin du Perey

Ancien presbytère de Dignac (IA33004292) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, chemin de Dignac

Chai (IA33004325) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, chemin du Perey

Croix monumentale (IA33004306) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 35 chemin de Dignac

Maison (IA33004318) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 40 chemin de Dignac

Maison (IA33004319) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 42 chemin de Dignac

Maison (IA33004326) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, chemin du Perey

Maison (IA33004322) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 48 chemin de Dignac

Maison (IA33007112) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 37 chemin de Dignac

Maison (IA33004316) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 3 chemin du Perey

Maison (IA33004320) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 44 chemin de Dignac

Maison (IA33004321) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 46 chemin de Dignac

Maison (IA33004330) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 36 chemin de Dignac

Maison (IA33004324) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 3, 5 chemin du Perey
Maison (IA33004331) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 19 chemin du Perey
Maison (IA33004327) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 5 chemin du Puits
Maison (IA33004329) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac, Dignac, 41 chemin de Dignac
Maison de maître, dite de Dignac puis Château Saint-Aubin (IA33004323) Aquitaine, Gironde, Jau-Dignac-et-Loirac,
Dignac, 27 chemin de Dignac

Auteur(s) du dossier : Jennifer Riberolle

Copyright(s) : (c) Conseil départemental de la Gironde ; (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



Extrait de la carte de Belleyme, 1763-1764.

Référence du document reproduit :

- Carte géométrique de la Guyenne dite Carte de Belleyme, feuille n°6, levés vers 1763-1764, éch. 1/43200 env.

IVR72_20133300510NUC1A

Date de prise de vue : 2012

(c) Conseil départemental de la Gironde

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Extrait d'un plan de la 2e moitié du 18e siècle : le village de Dignac et le château Saint-Aubin.

Référence du document reproduit :

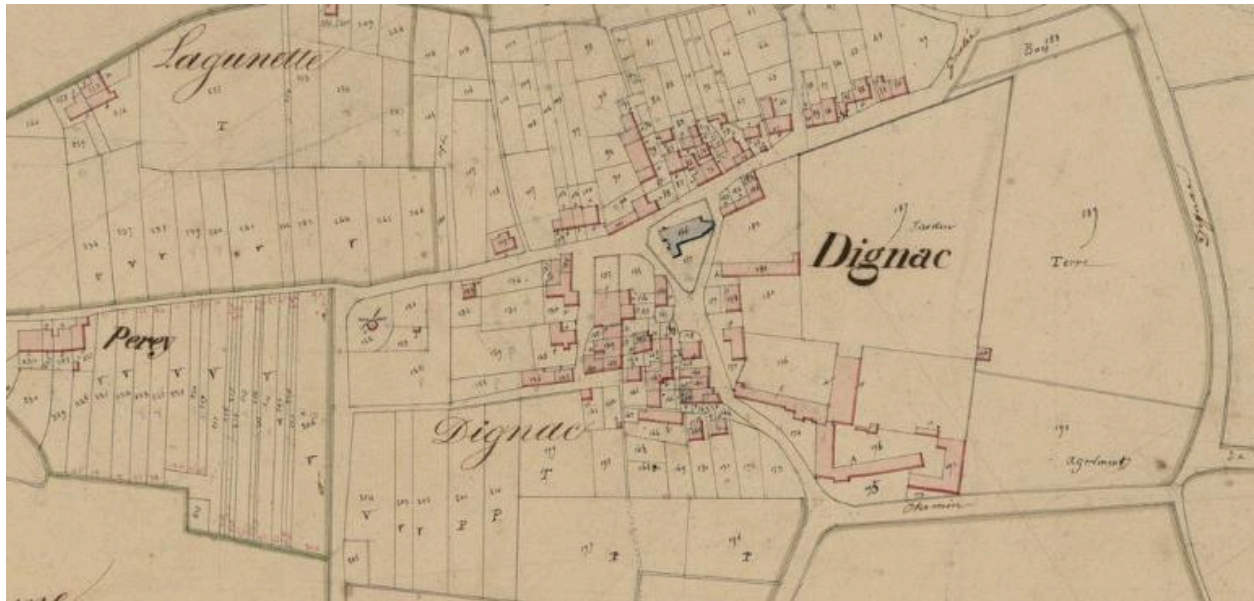
- "Plan de la maison et environs (sic) de Dignac appartenant à Monsieur de Bastrot". Dessin à la plume, 2e moitié 18e siècle.
Archives départementales de la Gironde : 2 Fi 823

IVR72_20143301115NUC1A

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Gironde

Date de prise de vue : 2012

(c) Conseil départemental de la Gironde ; (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Extrait du plan cadastral napoléonien de 1833, section B : ancien bourg de Dignac.

Référence du document reproduit :

- Plan cadastral napoléonien, 1833.
Archives départementales de la Gironde, Bordeaux : 3 P 208

IVR72_20133300914NUC1A

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Gironde
(c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Place de Dignac où se trouvait l'ancienne église.

IVR72_20133300946NUC2A

Auteur de l'illustration : Jennifer Riberolle

Date de prise de vue : 2012

(c) Conseil départemental de la Gironde ; (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue du hameau depuis le sud-est.

IVR72_20133300776NUC2A

Auteur de l'illustration : Jennifer Riberolle

Date de prise de vue : 2012

(c) Conseil départemental de la Gironde ; (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue du château de Dignac depuis les vignes au sud-est.

IVR72_20133303055NUC2A

Auteur de l'illustration : Jennifer Riberolle

Date de prise de vue : 2012

(c) Conseil départemental de la Gironde ; (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation